



union
des entreprises
de proximité

RSI - LES CHIFFRES CLES

Point presse du 5 juillet 2017

Chiffres généraux (2016)

- **6,6 millions** de chef d'entreprise indépendants actifs et retraités et leurs ayants droit
- **4,6 millions de bénéficiaires** de prestations maladie
8,3 milliards d'€ de prestations versées
- **18 milliards d'euros de prestations versées**
- **2 millions** de retraités
9,1 milliards d'€ de pensions de retraite versés
- **110 millions d'€ d'aides** versées au titre de l'action sociale dont 33 millions d'€ de prise en charge des cotisations

** Sont pris en compte uniquement les retraités non actifs et qui ont cotisé au RSI lors de leur dernière activité professionnelle.*

Cotisants (2016)

- 2,8 millions de cotisants
- 38% de commerçants*, 35 % d'artisans* et 27 % de professionnels libéraux
- 40% de micro-entrepreneurs tous groupes professionnels confondus
- Un âge moyen de 45 ans
- 32% de femmes parmi les cotisants, en progression depuis 2009
- Durée moyenne d'activité des indépendants : inférieure à 10 ans
- 16% des travailleurs indépendants ont un revenu nul ou déficitaire
- Revenu annuel net moyen hors micro-entrepreneurs : environ 30 000 €
(23 500 € pour les artisans, 23 000 € pour les commerçants et un peu moins de 51 500 € pour les professions libérales)
- Revenu annuel des micro-entrepreneurs : 5 100 € (hors revenus nuls)
- Taux de cotisations pour un revenu net de 20 000 € : 32 % du revenu y compris cotisations sociales

** au sens du code de la sécurité sociale (à l'exception des charcutiers-tripiers, les autres artisans de l'alimentation sont considérés comme des commerçants)*

Assurance maladie (2016)

- 4,6 millions de personnes protégées (2/3 d'assurés et 1/3 d'ayants droit)
- 500.000 patients en affection longue durée (diabète, tumeurs malignes, maladies coronaires ou cardiaques, artériopathies)
- 322.000 bénéficiaires de la CMU-C
- 34.000 bénéficiaires d'aides à la complémentaire santé (ACS)
- 8,3 milliards d'euros de dépenses dans le champ de l'Objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam)

Indemnités journalières (2015)

- 228 millions d'€ d'indemnités journalières maladie, pour 7,7 millions de journées indemnisées en recul de 9,8 % par rapport à 2014
- 141 millions d'€ d'indemnités journalières maternité pour 19 396 femmes
- 10,1 millions d'€ d'indemnité de congés paternité pour 18 800 bénéficiaires

Invalidité décès (2015)

- 328 millions d'€ de prestations invalidité-décès pour 32 000 assurés invalides
- 685 € de pension moyenne mensuelle
- 33 % des assurés invalides exercent une activité indépendante

Assurance vieillesse (2015)

- 2,1 millions de retraités 44 % d'artisans et 56 % de commerçants
- 9,1 milliards d'€ de pensions de retraites versées (dont 7,3 milliards d'€ en régime de base)
- Âge moyen de départ en retraite : 62,4 ans pour les artisans, 63,2 ans pour les commerçants
- Pension moyenne mensuelle du régime de base de droit direct : 348 € pour les artisans, 273 € pour les commerçants

Pilotage financier des régimes gérés par le RSI

- 11,2 milliards d'€ de cotisations nettes
- 3,6 milliards d'€ de CSG affectées au RSI
- 1,8 milliard d'€ de compensation démographique en hausse de 21% par rapport à 2014
- 2,3 milliards d'€ de transferts du régime général
- 16,9 milliards d'€ de réserves des régimes complémentaires en progression de 6,2 % par rapport à 2014

Taux (régimes obligatoires) pour l'année 2016

Régime salarié Taux global (part patronale + salariale)	Régime des non-salariés
CSG-CRDS . 8 % sur 98,25 % du salaire	CSG-CRDS . 8 % sur revenu professionnel imposable (auquel on réintègre les cotisations sociales obligatoires)
Maladie-maternité . 13,59 % sur la totalité du salaire	Maladie-maternité . 6,50 % sur l'intégralité du revenu professionnel imposable - Commerçants et artisans : + 0,70 % au titre des indemnités journalières dans la limite de 5 PASS (193 080 euros)
Allocations familiales . 3,45 % pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3,5 Smic. . 5,25 % autres salariés	Allocations familiales . 2,15 % pour les revenus inférieurs à 110 % du Pass . entre 2,15 % et 5,25 % pour les revenus compris entre 110 % et 140 % du PASS, . 5,25 % pour les revenus supérieurs à 140 % du Pass
Assurance vieillesse de base . 15,45 % sur la tranche A . 2,20 % sur la tranche B	Assurance vieillesse de base - Commerçants et artisans : . 17,65 % dans la limite d' 1 PASS (38 616 euros en 2016) . 0,50 % au-delà d'1 PASS - Professions libérales : . 10,1 % dans la limite de 1 PASS (38 616 euros en 2016), . 1,87 % entre 1 et 5 fois le PASS (entre 38 616 euros et 193 080 euros en 2016)
Assurance vieillesse complémentaire - 7,75 % sur la tranche A (Arrco) - 20,55 % sur les tranches B et C (Agirc) - + 0,35 % (contribution exceptionnelle et temporaire)	Assurance vieillesse complémentaire - Commerçants et artisans : . 7 % dans la limite 1 PASS (38 616 euros pour 2016) . 8 % entre 1 PASS et 4 PASS (entre 38 616 euros et 154 464 euros pour 2016) - Prof.libérales : de 1 244 à 15 397 euros

Régime salarié Taux global (part patronale + salariale)	Régime des non-salariés
AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement de l'Agirc et l'Arrco) - 2 % sur la tranche A - 2,20 % sur la tranche B et C	
Accidents du travail Taux variable en fonction de l'activité	
Prévoyance 1,5 % sur la tranche A	Prévoyance - Commerçants et artisans : 1,3 % sur les revenus inférieurs à 1 Pass - Professions libérales : 76, 228, ou 380 euros suivant la classe choisie
Apec 0,06 % sur tranche A et B	
Fnal (entreprises de moins de 20 salariés) 0,10 % sur la totalité du salaire	
Formation professionnelle 0,55 % sur la totalité du salaire entreprise de moins de 10 salariés 1% sur la totalité du salaire entreprise de 10 salariés et plus	Formation professionnelle - Commerçants et professions libérales : 0,25 % du PASS soit 97 euros - Artisans : 0,29 % du PASS soit 112 euros

